

Ecrit par le 24 janvier 2025

Les pompiers du Vaucluse envoyés en Grèce contre les flammes



Quatre pompiers du **SDIS du Vaucluse** (Service départemental d'incendie et de secours) ont été réquisitionnés pour se rendre sur l'île d'Eubée en Grèce dans le cadre d'une mission de 15 jours. Objectif ? Lutter contre les violents feux de forêts qui sévissent dans la région. Ces pompiers spécialisés en feux tactiques sont intégrés au détachement de 40 pompiers des zones Sud/Sud-Est.

Apocalypse en Grèce. Des centaines de maisons ont brûlé ainsi que plus de 25 000 hectares de pinède d'après les premières estimations. Les pompiers grecs continuent actuellement de lutter contre deux incendies préoccupants à Olympie et sur l'île d'Eubée, dans l'ouest et l'est du pays. D'importantes forces ont été déployées près du village de l'ancienne Olympie pour protéger le site archéologique où se sont déroulés les premiers Jeux olympiques de l'Antiquité, à l'ouest de la péninsule du Péloponnèse. Plus

Écrit par le 24 janvier 2025

de 170 soldats du feu, aidés d'une cinquantaine de véhicules et six hélicoptères et avions bombardiers à eau bataillent, assistés de renforts de l'armée, selon les pompiers. Les pompiers vauclusiens sont à pied d'œuvre et feront le nécessaire pour mobiliser leur force dans cette rude bataille contre la férocité de la nature.



Photo : SDIS 84

Le point sur la situation sanitaire en Vaucluse

La quatrième vague n'épargne pas le Vaucluse. En l'espace de deux semaines, le taux d'incidence pour 100 000 habitants est passé de 80 à 396 (semaine 30).

A la date du 2 août 2021, 70 personnes étaient hospitalisées dont 6 en réanimation et soins intensifs, 44

Écrit par le 24 janvier 2025

en hospitalisation conventionnelle et 20 en soins de suite et réadaptation. 1 092 décès sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. 332 819 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 59,3 % de la population (63,4% au niveau national). 278 575 personnes ont reçu deux doses de vaccin, soit 49,7% de la population (52,9 % au niveau national). 12 233 mineurs ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne.

Pass sanitaire

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est exigé pour entrer dans les lieux de culture et de loisirs rassemblant plus de 50 personnes. En accord avec le Conseil constitutionnel, le pass sanitaire devrait s'appliquer à partir du 9 août « dans les cafés, les restaurants, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux », détaille le gouvernement. Pour les centres commerciaux, un seuil doit être défini par décret pour fixer les établissements où il sera obligatoire. Les déplacements pour les longs trajets en avion, train et car devraient également être concernés. Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

Port du masque

Jusqu'au 31 août, l'obligation du port du masque en Vaucluse est étendue aux situations suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, tel que les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aéroports, quais des gares, quais des voies de tramways)
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public

Dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, le port du masque est également obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la distance de deux mètres ou que la densité de population est importante.

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Par ailleurs, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique sur l'ensemble des communes du

Ecrit par le 24 janvier 2025

département, « considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale », indique la préfecture dans son communiqué.

Centres de vaccination en Vaucluse

Deux nouveaux centres de vaccination sont déployés en Vaucluse portant ainsi à 22 le nombre total de centres de vaccination Covid-19 installés dans le département. Un premier centre de vaccination, ouvert le mardi 3 août 2021 à Camaret-sur-Aigues, dans les locaux de la cafétéria salle René Roussière, permettra de vacciner le public les mardis et jeudis de 17h à 20h sans rendez-vous. Un second centre de vaccination a ouvert le mercredi 4 août 2021 au sein des locaux de la galerie marchande du Carrefour Courtine d'Avignon. Des créneaux de rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles sur <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/84000-AVIGNON>.

La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose.

Ecrit par le 24 janvier 2025

Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse
prise de rendez-vous sur santé.fr Au 03/08/21

PRÉFET DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agences Régionales de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

Centres de vaccination de Bollène
Salle Georges Brassens
2483, Avenue Jean Moulin
Le lundi : 14h-17h
Du mardi au vendredi : 9h-12h
04 65 79 65 79 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination Valréas
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31
[Prendre rendez-vous ici](#)

Maison des associations de Vaison
Quai de Vendun
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h-18h
Mercredi et vendredi : 9h-13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination Camaret sur Aigues
Cafeteria salle René Rousaire
Mardi et jeudi : 17h-20h
Sans rendez-vous

Espace Auzon Carpentras
CPTS Synapse Comtat Venaissin
68 Rue Joseph Cugnot
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 23 10 03 38 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre municipal de vaccination
Salle des fêtes d'Entraigues-sur-la-Sorgue
35, rue du 8 mai 1945
Du lundi au samedi : 9h-13h
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de l'île sur la Sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi :
10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues
CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub
167, rue Rézini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH Louis Giorgi d'Orange
Avenue de Lavoisier
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 11 23 23 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Courthézon
Salle polyvalente
372 Boulevard Jean Vilar
du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-18h
04 90 70 72 06 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Sorgues (MSP)
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette
du lundi au vendredi : 9h-13h
04 23 10 06 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

505 Médecins - Le Pontet
1, rue de la rose des vents
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h
07 77 45 37 92 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Avignon
305, rue Raoul Follereau
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 32 75 96 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre éphémère d'Avignon Courtine
centre commercial Carrefour

CPTS Grand Avignon
Château de la Barbrière
8, Avenue du Roi Soleil
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h-17h
vendredi : 9h-13h
lundi fermé
08 00 73 00 87 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination à vocation départementale / Avignon
Salle polyvalente de Montfavet
246 rue Félixien Florent
Lundi au dimanche de 8h30 à 20h
Prise de rendez-vous uniquement en ligne

CPTS Grand Avignon
Horrières-lès-Avignon
Espace Robert Dion
2434 Chemin du Clos Neuf
du lundi au vendredi : 13h-17h
+ mardi : 9h-12h
04 84 51 22 12
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Cavaillon
119, av. Georges Clémenceau
Du lundi au vendredi :
9h-13h / 14h-17h
04 90 78 85 34
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination MIN Cavaillon
92, av. Pierre Grand
Du lundi au vendredi :
9h-13h/14h-18h
04 86 55 27 24 / [Prendre rendez-vous ici](#)

● Centres ouverts
● Centres dont l'ouverture est à l'étude
● Centres de référence
● Centres ouverts à proximité
□ Centres annexes

accin
la vaccination, la prévention

Fin de la gratuité des tests PCR

La fin de la gratuité des tests PCR est prévue à l'automne. Les tests PCR deviendront payants, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

Une troisième dose dès le mois de septembre

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

L.M.

Le Vaucluse est le 5^e département le plus pauvre de France métropolitaine

Une étude de l'Insee Paca confirme un fort taux de pauvreté dans la population de Vaucluse. Le département est même l'un des plus touchés de l'Hexagone. Quant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle fait à peine davantage puisque seul le département des Hautes-Alpes fait mieux que la moyenne nationale.

Régulièrement qualifié de 7^e ou de 6^e département le plus pauvre de France, le Vaucluse figure en fait en 5^e position métropolitaine de ce triste classement. Avec un taux de pauvreté de 20% de sa population, il apparaît ainsi derrière la Seine-Saint-Denis (28,4%), les Pyrénées-Orientales (21%), l'Aude (20,7%) et la Haute-Corse 20,6%. Il glisse éventuellement de 2 places supplémentaires dans ce 'top de la misère' si l'on prend en compte La Réunion (38,9%) et la Martinique (29,8%).

Si le Vaucluse est à la traîne de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région ne brille pas par ses résultats (voir tableau ci-dessous). Seul le département des Hautes-Alpes affiche un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale. Les Bouches-du-Rhône et surtout le Gard voisin ne sont malheureusement pas très loin des chiffres vauclusiens.

Taux de pauvreté en Paca et départements limitrophes du Vaucluse

Département	Taux de pauvreté
Hautes-Alpes	13,9%
Ardèche	14,4%
Drôme	14,8%
Alpes-Maritimes	15,8%
Var	15,6%
Alpes-de-Haute-Provence	16,8%
Bouches-du-Rhône	18,7%
Gard	19,8%
Vaucluse	20%
Moyenne Paca	17,3%
Moyenne France métropolitaine	14,6%

Source Insee : étude mai 2021 (données 2018)

Ecrit par le 24 janvier 2025

Dans le Vaucluse il existe aussi de forte disparité entre les territoires. Ainsi, c'est au sein de la Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP) [que l'Insee observe les plus faible taux de pauvreté du département](#). La CC Territoriale Sud-Luberon et Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse affichent également de meilleurs résultats que la moyenne nationale (voir tableau ci-dessous).

A l'inverse le Pays Réuni d'Orange, le Pays d'Apt-Luberon, Rhône Lez Provence, la Cove et le Grand Avignon sont à la traîne. Cependant, ces intercommunalités font mieux que leurs voisins de Beaucaire Terre d'Argence, Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Alès Agglomération et Nîmes Métropole. Des chiffres qui confirment que les personnes en situation de pauvreté sont plus présentes dans les pôles qu'en périphérie.

« Quelle que soit la taille de l'aire d'attraction, le taux de pauvreté est bien plus élevé dans le pôle que dans la couronne : il y est près du double, sauf dans les aires de moins de 50 000 habitants où l'écart est moins prononcé, explique David Pirou dans la synthèse de son étude Insee. La pauvreté est particulièrement élevée dans les communes-centres où un habitant sur cinq est en situation de pauvreté. Elle est moins fréquente en dehors des aires d'attraction (taux de pauvreté de 14,7 %) que dans les pôles (18,9 %), mais reste toutefois nettement plus marquée que dans les couronnes (10,6 %). »

Taux de pauvreté par établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Établissement public de coopération intercommunale Taux de pauvreté

CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	11,6%
CC Territoriale Sud-Luberon	13%
CC Vallée des Baux-Alpilles	13,7%
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	14,1%
CC du Pont du Gard	15%
CA Terre de Provence	15%
CA du Gard Rhodanien	16,5%
CC des Sorgues du Comtat	17%
CC Pays d'Uzès	17%
CC Vaison Ventoux	17,8%
CA Luberon Monts de Vaucluse	19,1%
CC Ventoux Sud	19,3%
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	18,6%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	18,9%
CC du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)	19,9%
CC Pays d'Apt-Luberon	20%
CC Rhône Lez Provence	20,2%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)	20,8%
CA du Grand Avignon	22,2%

Ecrit par le 24 janvier 2025

CC Beaucaire Terre d'Argence	22,3%
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	22,7%
CA Alès Agglomération	22,8%
CA de Nîmes Métropole	22,8%

CA : Communauté d'agglomérations ; CC Communauté de communes.

Fortes disparités de revenus

Autre mauvaise nouvelle, avec 19 880€ le Vaucluse affiche également le niveau de vie annuel médian le plus bas de la région. Le département est devancé par les Alpes-de-Haute-Provence (20 580€), les Hautes-Alpes (20 880€), les Bouches-du-Rhône (21 360€), le Var (21 590€) et les Alpes-Maritimes (22 140€) alors que la moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 21 350€ et celle de la France à 21 650€.

« Les niveaux de vie varient également selon la localisation au sein des aires d'attraction des villes (pôle ou couronne), ainsi que selon le nombre d'habitants de l'aire, poursuit le statisticien de l'Insee. Le niveau de vie médian est ainsi plus faible dans les pôles (21 000€ par an), notamment au sein des communes-centres (20 220€), que dans les couronnes (22 430€). Pour chacune de ces catégories de communes, le niveau de vie augmente avec la taille des aires. Il est ainsi le plus élevé (22 660€) dans les aires de 700 000 habitants ou plus hors Paris, en particulier dans leurs couronnes (23 730€). Dans l'aire d'attraction de Paris, le niveau de vie médian est de 23 740€. Il est plus faible qu'au niveau national dans les communes situées hors attraction des villes (20 410€). »

Autre constat, c'est en Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur que l'on constate les plus fortes disparités de revenus entre les personnes les plus modestes et celles, plus aisées.

L.G.

**Le niveau de vie médian partage la population en deux : la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur*

Deux nouveaux centres de vaccination en Vaucluse

Écrit par le 24 janvier 2025



Deux nouveaux centres de vaccination sont déployés à partir de cette semaine portant ainsi à 22 le nombre total de centres de vaccination Covid-19 installés dans le département de Vaucluse.

Un premier centre de vaccination, ouvert ce mardi 3 août 2021 à Camaret sur Aigues, dans les locaux de la cafétériaat salle René Roussière, permettra de vacciner le public les mardis et jeudis de 17h à 20h sans rendez-vous. Un second centre de vaccination ouvrira ce mercredi 4 août 2021 au sein des locaux de la galerie marchande du Carrefour Courtine d'Avignon. Des créneaux de rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles sur <https://www.maia.com/centre-de-vaccination/84000-AVIGNON>.

Lire aussi: [Taux d'incidence qui explose et retour du masque en extérieur en Vaucluse](#)

Écrit par le 24 janvier 2025



Inauguration du nouveau centre de vaccination à Carrefour Courtine. Photo: Préfecture de Vaucluse

Écrit par le 24 janvier 2025



Inauguration du nouveau centre de vaccination à Carrefour Courtine. Photo: Préfecture de Vaucluse

L.M.

Écrit par le 24 janvier 2025

Le guide de vos activités en famille par Vaucluse Provence attractivité



Découvrez le nouveau guide dédié aux vacances en famille en Vaucluse ! Avec les enfants, le Vaucluse se visite autrement... On grimpe aux arbres, on joue dans l'eau et on se balade avec les ânes.

Par mauvais temps, on découvre les parcs de jeux en intérieur, le trampoline et le bowling. Ce guide famille réalisé par l'agence départementale Vaucluse Provence Attractivité en concertation avec les Offices du Tourisme, est consultable sur la page « préparer votre séjour » : <https://www.provenceguide.com/.../avec.../offres-8-1.html>.

« Quelle que soit la saison, le Vaucluse vous ouvre les bras pour des plaisirs chamarrés en famille. Découverte des sites naturels, activités de plein air ou en salle, adresses gourmandes et visites du patrimoine historique... ce guide entraîne petits et grands aux quatre coins du département, selon les aspirations du moment, pour un séjour haut en couleur. »

L.M.

En Vaucluse, feu vert pour la circulation inter-files



À titre expérimental, à partir du 2 août 2021, la circulation inter-files (CIF) sera de nouveau autorisée pour les deux-roues et trois-roues motorisés circulant sur les autoroutes et les voies rapides, lorsque le trafic y est dense, dans 21 départements, dont le Vaucluse.

Une première expérimentation, menée entre 2016 et 2021 avait présenté des résultats mitigés. Le rapport montrait, dans certaines zones, une augmentation de l'accidentalité, mais les données quantitatives étaient limitées et les circonstances des accidents pas toujours connues avec exactitude.

L'expérimentation a également présenté des effets positifs, notamment une amélioration générale du

Écrit par le 24 janvier 2025

respect des vitesses par les 2RM en inter-files et de son acceptabilité par tous les usagers de la route, y compris par les conducteurs de véhicules légers. Cette nouvelle expérimentation vise à étudier de nouvelles conditions de la pratique de la CIF sur un périmètre géographique élargi.

L'expérimentation durera 3 ans et devra respecter les règles suivantes :

- la pratique est autorisée sur les autoroutes et les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central et dotées d'au moins deux voies chacune, où la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 70 km/h ;
- la circulation entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à une vitesse très réduite se pratique sur les deux voies, ayant le même sens de circulation, les plus à gauche d'une chaussée ;
- l'espace latéral entre les véhicules circulant sur les deux voies les plus à gauche d'une chaussée doit être suffisant ;
- la circulation inter-files se pratique à une vitesse de 50 km/h au maximum, avec un différentiel de 30 km/h par rapport aux autres véhicules ;
- aucune des voies de circulation sur la chaussée n'est en travaux ou couverte de neige ou de verglas ;
- avant de circuler en inter-files, le conducteur avertit de son intention les autres usagers ;
- les deux ou trois-roues motorisés ne doivent pas forcer le passage ;
- il est interdit à un véhicule en inter-files de dépasser un autre véhicule en inter-files ;
- lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des deux files, les deux ou trois-roues motorisés doivent reprendre leur place dans les voies.

La circulation inter-files fera l'objet d'une signalisation dans les zones de l'expérimentation. La circulation inter-files n'est pas autorisée en dehors des zones expérimentales.

L.M.

La magie du cirque s'installe à Bédoin

Écrit par le 24 janvier 2025



L’Echo du mardi s’associe au cirque de Bédoin (parking route de Carpentras) pour offrir à ses lecteurs un moment agréable en famille. 10 places sont à gagner !

Clowns, acrobates, trapézistes, jongleurs, musiciens, cavaliers, magiciens, dompteurs, atelier de maquillage, aucun risque de s’ennuyer au cirque. 1h30 de spectacle au programme, avec notamment Jumbo, le plus gros hippopotame présenté en Europe (plus de 3 tonnes). Il consomme plus de 100kg de nourriture par jour.

Trois représentations auront lieu: mardi 3 août à 20h30, mercredi 4 août 20h30 et jeudi 5 août à 16h00.

Modalités de participation:

- Abonnez vous à la page Facebook de l’Echo du mardi en [cliquant ici](#)
- Identifiez une personne en commentaire du jeu sur Facebook, [cliquez ici](#)
- Likez la [publication](#)
- Partagez la [publication](#) Facebook sur votre profil

Contact : 04 32 60 01 07.

Ecrit par le 24 janvier 2025

L.M.

Mise en péril des producteurs de lavande, le député Julien Aubert se mobilise

Le député de la 5e circonscription du Vaucluse, [Julien Aubert](#) (LR) alerte Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Motif ? Les inquiétudes remontées par les exploitants producteurs de lavande et de lavandin à propos d'une prochaine réglementation européenne qui met en péril leurs activités.

« Cette nouvelle réglementation qui vise à encadrer les produits chimiques peut conduire à la disparition d'une filière et d'un pan de notre culture chers à notre département ! En effet, dans le cadre du ["Pacte vert pour l'Europe"](#), l'Union européenne a dévoilé en octobre dernier sa stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques. Concrètement, cela pourrait conduire à une disparition de certains produits comme le savon de lavande et par ricochet à la fragilisation de toute une filière de production de lavande. Je demande donc d'urgence de prendre des dispositions avant que cette réglementation ne prenne effet en 2022. »

Cette réglementation européenne visant à limiter l'utilisation de produits toxiques a des impacts directs sur la production d'huiles essentielles selon le député, considéré comme un produit chimique à part entière. La loi pousserait les producteurs à « revoir la composition de ces huiles à tel point qu'au mieux, leurs propriétés s'en verraient altérées et au pire, compte tenu de l'inadaptabilité des méthodes d'évaluation pour ces produits particuliers, elles pourraient être considérées à tort comme trop dangereuses et donc interdites. » Le député demande donc au ministre de prendre des dispositions pour protéger cet écosystème et cette filière « faisant partie intégrante du patrimoine culturel provençal. »

Le sénateur Lucien Stanzione, non pour le

Ecrit par le 24 janvier 2025

pass, oui pour le vaccin

Le sénateur vaclusien, Lucien Stanzione (PS), a voté contre le pass sanitaire il y a quelques jours à l'Assemblée nationale. Les sénateurs du groupe 'Socialiste, Ecologiste et Républicain' refusent une politique sanitaire excluante.

La famille politique, qui réaffirme son rejet et sa position, a ainsi voté contre le projet de loi 'Gestion de la crise sanitaire'. « Plutôt qu'un pass sanitaire inapplicable, la vaccination obligatoire est la solution la plus claire et efficace pour sortir de l'épidémie. La 4e vague est bel et bien là. Pour l'enrayer et atteindre l'immunité collective, les Français ont besoin d'un cap clair. » Le groupe a ainsi décidé de saisir le Conseil constitutionnel et propose une mesure, la vaccination obligatoire pour tous les Français, quel que soit leur environnement professionnel. Par ailleurs, le sénateur est d'avis de permettre la vaccination aux moins de 16 ans qui le souhaitent, sans accord parental.

« Avec le pass sanitaire, le Gouvernement et la majorité sénatoriale de droite ont choisi la voie de la contrainte avec une sanction sans règles claires, la voie des restrictions de nos libertés, la voie du contrôle, avec une surveillance généralisée opposant les Français vaccinés aux non-vaccinés. » Le groupe s'est donc attaché à limiter les dérives du pass sanitaire ainsi proposé par le Gouvernement et attend le verdict du Conseil constitutionnel. Une décision très attendue, tant par le gouvernement que par l'opposition. Verdict le 5 août.